

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-6-177

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE
COMPLÉMENT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ÉCOLES EXTÉRIEURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D7_6_177-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	;	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	;	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE)
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick
	;	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe
	;	Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D7-6-177**OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE****COMPLÉMENT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ÉCOLES EXTÉRIEURES**

Lors du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2016, il a été décidé de porter la dotation de fonctionnement des écoles à hauteur de 550 € par enfant scolarisé dans les écoles extérieures à la Communauté de Communes des Deux Rives, sous conditions fixées par le Code de l'Éducation Nationale.

Lors de ce Conseil Communautaire, il a été décidé de poursuivre la prise en charge des participations demandées aux communes, dans le cadre d'une scolarisation dans des écoles publiques ou privées extérieures à la Communauté et dans la limite de 550 € / enfant.

Les communes suivantes ont répondu comme suit :

LE PIN :

- pour l'année scolaire 2021-2022 (1 élève),
- pour l'année scolaire 2022-2023 (1 élève),

PERVILLE :

- pour l'année scolaire 2021-2022 (1 élève).

Le Président propose d'acter le complément de la dotation de solidarité comme suit :

Communes	Forfait par enfant	Nombre enfants	Complément de dotation en €
LE PIN	550 €	2	1100 €
PERVILLE	550 €	1	550 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D7_6_177-DE
Reçu le 14/12/2023

- d'attribuer les participations suivantes :

- COMMUNE DE LE PIN : 1 100 €
- COMMUNE DE PERVILLE : 550 €

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER


Jean-Michel BAYLET